



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## débits de boissons

Question écrite n° 79831

### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur la procédure complexe concernant les licences de débit de boissons. Ce dispositif met en jeu à la fois la commune les services préfectoraux, les services du procureur de la République du département, les services de la comptabilité publique et ceux des CCI. Il est difficile pour un détenteur ou un éventuel acquéreur de se retrouver dans les méandres administratifs. Il lui demande de lui préciser quelle autorité administrative décide aujourd'hui de la délivrance d'une licence de débit de boissons ainsi que de la validité dans le temps d'un tel titre.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 79831

**Rubrique :** Hôtellerie et restauration

**Ministère interrogé :** Économie, industrie et numérique

**Ministère attributaire :** Intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [19 mai 2015](#), page 3724

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)